

COMMUNIQUE DE PRESSE

Marseille, le XX/02/2021

COVID-19 : Mise en place d'équipes mobiles de médiateurs de lutte anti-covid 19

Afin de limiter la propagation du virus de la covid-19, la stratégie "tester, alerter, protéger" se renforce. Pour compléter les actions déjà réalisées au sein des territoires, des équipes mobiles de médiateurs de lutte anti-covid vont se déployer en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ces équipes sont un outil supplémentaire dans la lutte contre l'épidémie, en complément des dispositifs de soutien à la mise à l'isolement que sont la visite infirmière à domicile et le renforcement du soutien social et logistique porté par les cellules territoriales d'appui à l'isolement des Préfectures.

« Faire plus, plus vite, plus près »

Ces équipes de médiateurs vont permettre d'améliorer encore les capacités de dépistage et de réaliser simultanément et au plus près des lieux de vie, les opérations suivantes :

- **Le dépistage** : prélèvement, analyse et communication du résultat des tests antigéniques ;
- **Le contact-tracing** via la collecte des informations relatives à l'identification des contacts des personnes infectées pour rompre rapidement les chaînes de contamination et organiser immédiatement le dépistage de ces personnes contacts ;
- **La délivrance de messages de sensibilisation** sur les mesures de prévention et de promotion des gestes barrières et sur la conduite à tenir en fonction des résultats des tests ;
- **L'aide à l'isolement des personnes positives** en les rapprochant des dispositifs existants : sanitaire par la visite à domicile d'infirmières ou social grâce aux services proposés par les cellules territoriales d'appui à l'isolement portées par les Préfectures de département.

Ces équipes polyvalentes, coordonnées par un professionnel de santé, sont constituées d'un minimum de 8 personnes qui ont suivi une formation certifiante. Les formations sont dispensées gratuitement pour toutes les structures qui souhaitent rejoindre le dispositif de médiateurs de lutte anti-covid.

Contact presse

Service communication
Tél : 04.13.55.83.70
Mail : ars-paca-communication@ars.sante.fr

Ce nouveau dispositif repose à la fois sur la mobilisation de l'Etat (Préfectures et ARS), mais aussi sur l'engagement de l'ensemble des structures privées et publiques dont la taille et les missions les exposent à l'apparition de cas groupés.

En anticipation de la mise en œuvre de ce dispositif, l'ARS Paca finance déjà depuis plusieurs mois des équipes mobiles qui interviennent dans plusieurs zones du département des Bouches-du-Rhône :

- Le Projet Corehsan porté par l'Hôpital Européen et l'association prospective et coopération intervient sur la ville de Marseille et couvre du 1^{er} au 8^e arrondissement de Marseille ;
- L'association SEPT (santé et environnement pour tous) couvre du 10^e au 16^e arrondissement (et couvrira prochainement le 9^e) ;
- La Croix rouge française qui intervient depuis l'automne à Tarascon et prochainement couvrira Arles, Chateaufort et Orgon.

L'objectif est désormais de couvrir l'ensemble de la région, et c'est dans cette perspective que l'ARS et la Préfecture s'apprêtent à signer plusieurs conventions de partenariat avec d'autres associations agréées par la sécurité civile telles que la Croix-Rouge et la Croix Blanche pour déployer, en complément de l'existant, au moins une équipe de médiateurs par département.

Ces équipes viendront en réponse aux besoins en matière de dépistage, sur les zones de circulation virale importante ou au sein des structures publiques ou privées dans lesquelles il est nécessaire d'organiser des opérations de dépistage collectif. Elles seront déployées après concertation de l'ARS et de la Préfecture de département sur les lieux identifiés comme prioritaires au regard de la circulation virale.

Un guichet pour accompagner les structures

Pour faciliter la mise en place d'équipes au sein de structures privées et publiques, la préfecture et l'Agence régionale de santé ont mis en place un guichet de renseignements pour les accompagner dans la mise en place de leurs propres équipes de médiateurs de lutte anti-covid. A cet effet, ces structures pourront s'appuyer sur leurs ressources internes mais également sur des recrutements (service civique, étudiants, ou ressources identifiées via le pôle emploi) ou encore via des conventionnements avec des opérateurs répondant à leurs besoins. De premiers échanges ont déjà eu lieu avec des collectivités territoriales, intercommunalités ou entreprises de la région d'ores et déjà intéressées par le dispositif.

Pour plus d'informations sur le dispositif des médiateurs de lutte anti-Covid:

<https://www.paca.ars.sante.fr/dispositif-des-mEDIATEURS-DE-LUTTE-ANTI-COVID>

Vous souhaitez monter une équipe de médiateurs de lutte anti-covid et vous avez des questions ?

Ecrivez-nous sur la boîte mail ars-paca-mediateurs-lac@ars.sante.fr